



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 20 août 2019

– 2^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–
Parc-Extension (03) PAR TÉLÉPHONE
 - Mmes Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-
Grâce–Westmount (11)
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENTES :**
- Mmes Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-
Maisonneuve (07)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de
parents
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
 - M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1 et directeur du Service du développement et de
l'innovation professionnelle
Benoit Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions
d'unité, unité 5
Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 6
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation
scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques

- MM. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- M^e Geneviève Laurin, directrice adjointe au Bureau des affaires juridiques
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général

Observateur : Mme Imane Allam, commissaire-parent

Le commissaire Kenneth George est présent à distance par voie téléphonique.

Mot de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à la nouvelle secrétaire générale, M^e Ann-Sophie Verrier, au nouveau directeur des Services à l'élève, M. Benoît Laforest ainsi qu'à la nouvelle analyste au Bureau du secrétariat général, Mme Maude Leclerc.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Pénurie du personnel enseignant

- b) Action collective
 - c) Journée pédagogique de concertation entre les membres des équipes-écoles primaires
 - d) Sécurité informatique des données confidentielles
 - e) Cours d'été 2019
 - f) Bilan des chantiers de la rentrée 2019-2020
- ajouter sous la rubrique « Information » :
- e) A-10-180 Service de l'organisation scolaire – changement du type de vaisselle dans les cafétérias
- retirer de la rubrique « Information » :
- e) A-33-1400 Service des ressources matérielles – bilan de la rentrée 2019-2020
 - f) A-33-1402 Service des ressources matérielles – Centre Saint-Paul – honoraires supplémentaires dans le cadre de la décontamination du vide sanitaire

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019
- 5- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019
- 6- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019
- 7- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019
- 8- Affaires nouvelles :
 - a) Pénurie du personnel enseignant
 - b) Action collective

- c) Journée pédagogique de concertation entre les membres des équipes-écoles primaires
 - d) Sécurité informatique des données confidentielles
 - e) Cours d'été 2019
 - f) Bilan des chantiers de la rentrée 2019-2020
- 9- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2019-2020 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
- Tableaux du Service des ressources matérielles :
- *Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures*
- e) Immeubles excédentaires
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
- 10- Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents
- 11- A-12-616 Services à l'élève – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2019-2020
- 12- A-31-3849-A Service des ressources financières – école Bedford – ajout de classes modulaires – appel d'offres 25-2721P – attribution d'un contrat
- 13- A-31-3866 Service des ressources financières – agrandissement et réaménagement de l'école Louisbourg – appel d'offres 25-2728P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-3875-A Service des ressources financières – Comité social Centre-Sud – réfection des toitures – appel d'offres 25-2731P – attribution d'un contrat

- 15- A-31-3876 Service des ressources financières – acquisition de 12 modules didactiques d’un système de sécurité passif de Honda Fit – appel d’offres 27-607P – annulation de l’appel d’offres
- 16- A-31-3877 Service des ressources financières – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal (EMAM) – acquisition de moteurs d’avion usagés – appel d’offres 27-609P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3879 Service des ressources financières – école Garneau – réfection des finis intérieurs et éclairage – appel d’offres 25-2732P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3888 Service des ressources financières – services d’experts-conseils spécialisés en coordination, surveillance et prévention en santé et sécurité sur les chantiers de construction et en sécurité des usagers – appel d’offres 24-568P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3890 Service des ressources financières – inspection et entretien des groupes électrogènes – appel d’offres 15-244P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 20- A-31-3901 Service des ressources financières – uniformes de travail – adhésion au Système d’achats coopératif proposé par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal pour l’année 2020-2021
- 21- A-33-1401 Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – travaux supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie de la résidence
- 22- A-33-1403 Service des ressources matérielles – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser les travaux d’aménagement liés au déplacement du SDIP du 4835, avenue Christophe-Colomb (immeuble no 059) vers le 5643, rue Clark (immeuble no 144)
- 23- A-33-1404 Service des ressources matérielles – école Saint Ambroise, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et du drainage sanitaire – phase 1
- * 24- A-33-1405 Service des ressources matérielles – conclusion et signature de deux (2) baux et de quatre (4) amendements de bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 1945, rue Mullins, au 1750, rue Saint-André et au 6839, rue Drolet

- 25- A-33-1409 Service des ressources matérielles – école Eulalie Durocher – travaux supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie – phase 2
- 26- A-34-3229 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2019
- 27- A-34-3230 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019
- 28- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 29- Information :
 - * a) INF-822 Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année 2019-2020
 - b) INF-826 Lettre du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'un soutien financier pour le rehaussement de l'infrastructure de télécommunication
 - c) INF-828 Lettre envoyée aux présidentes et aux présidents des conseils d'établissement des écoles primaires – horaire des écoles primaires
 - d) A-33-1399 Service des ressources matérielles – reprise du bâtiment excédentaire situé au 3349 rue Adam (ancienne école Hochelaga) – honoraires professionnels pour le dossier d'opportunité et pour les expertises complémentaires
 - e) A-10-180 Service de l'organisation scolaire – changement du type de vaisselle dans les cafétérias
- 30- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 28 août 2019
- 31- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 juin 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 juin 2019.

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 juillet 2019.

7. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

8. Affaires nouvelles

a) Pénurie du personnel enseignant

Mme Francyne Fleury fait part de ses préoccupations quant à la pénurie du personnel enseignant. Elle signale l'aggravation de la situation en donnant comme exemple le nombre impressionnant de démissions reçues les dernières semaines.

La présidente ajoute que les nombreux départs à la retraite ainsi que les différents types de congés affectent aussi la situation. Elle mentionne qu'elle reçoit beaucoup de demandes d'entrevue des médias et que dorénavant, elle ne fera plus état de l'évolution des chiffres afin de permettre à toute l'équipe de recrutement du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de se consacrer entièrement à l'embauche du personnel.

b) Action collective

M^e Geneviève Laurin vient expliquer la nouvelle demande d'action collective déposée contre les commissions scolaires au sujet des frais imposés aux parents concernant les programmes particuliers. Elle mentionne qu'aucune date de présentation n'est déterminée pour l'instant. Elle ajoute que le processus risque de s'échelonner dans le temps. Les membres du comité exécutif seront informés des développements à venir dans ce dossier.

c) Journée pédagogique de concertation entre les membres des équipes-écoles primaires

La présidente souligne la toute première journée de concertation entre les membres du personnel des services de garde, du personnel enseignant et professionnel qui aura lieu le 23 août prochain dans les écoles primaires. Cette initiative est l'une du Comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde de la CSDM*. Celle-ci permettra notamment aux membres du personnel concerné d'échanger sur les problématiques particulières qu'ils peuvent rencontrer en cours d'année. Cette journée sera également l'occasion de partager des outils pédagogiques, des procédures et de l'information pour le bénéfice de tous.

d) Sécurité informatique des données confidentielles

À la lumière des récents événements relatifs au vol de données personnelles touchant des millions de membres d'une institution financière, la présidente mentionne qu'en tant qu'organisme public, la CSDM doit s'assurer de la sécurité des données qu'elle détient. Mme Lucie Perreault aborde la *Directive sur la sécurité de l'information* et dresse un portrait des actions posées durant la dernière année à cet effet.

Mme Harel Bourdon demande qu'un rapport soit déposé à une prochaine séance du comité exécutif à l'automne qui contiendrait les actions effectuées à ce jour ainsi qu'un plan d'action pour celles à venir.

e) Cours d'été 2019

M. Jean Ouimet ainsi que M. Benoît Laforest mentionnent l'augmentation de la population scolaire ou d'élèves ou d'inscriptions aux cours d'été en français et en anglais, ainsi que pour les examens de reprise dans ces deux matières. Ils considèrent que cette situation est une conséquence de la décision ministérielle de ne pas majorer les notes de 58 % et 59 % à la note de passage pour les épreuves ministérielles.

La présidente souhaite qu'un rapport soit déposé à une prochaine séance du comité exécutif cet automne qui présente un état de situation sur les cours d'été de cette année en comparaison avec les années précédentes.

f) Bilan des chantiers de la rentrée 2019-2020

Mme Lucie Painchaud souligne le travail exceptionnel réalisé cet été à travers les 223 projets effectués dans plus de 150 bâtiments. Elle se dit très fière du travail de qualité effectué et remercie les équipes qui travaillent toujours en très grande collaboration. Ces équipes ont la volonté de faire en sorte que tout soit prêt pour la rentrée.

M. Bruno Marchand présente le bilan des différents travaux réalisés durant l'été ainsi que leur évolution.

Mme Harel Bourdon souligne le travail exceptionnel effectué par les concierges dans les différents chantiers et souhaite qu'une lettre de remerciement leur soit envoyée à cet effet.

9. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

b) Budget 2019-2020 et finances

- Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

c) Qualité de l'air

Mme Francyne Fleury résume l'ensemble des signalements qui ont été faits depuis les dernières semaines et des actions qui ont été prises à cet effet.

Elle ajoute que la Direction de la santé publique, suite à un avis de la CSDM, a confirmé que les actions posées par le Bureau des services-conseils en assiduité au travail étaient conformes aux normes.

d) Capacité d'accueil

M. Mathieu Desjardins fait un état de situation quant au nombre d'inscriptions en classe d'accueil pour la rentrée 2019-2020. Il mentionne une légère diminution en comparaison à l'année dernière.

Par contre, il mentionne qu'au primaire, en classe régulière, environ 1 000 élèves de plus sont prévus comparativement à l'an dernier. Dans les classes d'accueil au primaire, il y a une légère augmentation et dans les classes HDAA, les chiffres sont relativement semblables à l'an dernier. Malgré l'augmentation de la population scolaire au primaire et l'ajout de points de service HDAA, une trentaine de groupes de moins sont prévus dû aux changements de ratio.

Tableaux du Service des ressources matérielles :

- Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

À ce point est déposé un tableau présentant l'avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures.

e) Immeubles excédentaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

f) Offre alimentaire

La présidente mentionne que la CSDM est toujours en attente d'une confirmation du ministre concernant les mesures alimentaires. Elle rappelle la volonté de la CSDM d'avoir un programme universel sur 5 ans afin que tous les enfants puissent avoir accès à un repas du midi, le tiers des élèves à la CSDM étant sous le seuil du faible revenu.

g) Suivi des projets

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

10. Rubrique des commissaires représentant le Comité de parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

11. Services à l'élève – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-12-616 en date du 12 août 2019
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés (EEP) en vue d'offrir des services spécialisés à certains élèves;

CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et qu'ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier
- Centre d'intégration scolaire
- Centre François-Michelle
- École Lucien-Guilbault
- École Peter-Hall
- École Vanguard
- Institut canadien pour le développement neuro-intégratif (À pas de géants)

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par la CSDM correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MEES;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée avant le 30 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d'allocations au MEES;

CONSIDÉRANT que ces ententes entraînent un coût pour le transport d'élèves;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ces établissements sont en mesure de répondre aux besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que, de façon générale, à l'exception des nouveaux élèves dirigés vers l'école Vanguard, ce sont les élèves présentant un profil de troubles associés pour lesquels la CSDM n'a pas tous les services requis qui sont dirigés vers les EEP;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER à la Direction des services à l'élève, relevant de la direction générale, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés pour l'année 2019-2020;

- 2° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer les ententes avec les établissements privés.

12. Service des ressources financières – école Bedford – ajout de classes modulaires – appel d’offres 25-2721P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3849-A en date du 17 juillet 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour un ajout de modulaires à l’école Bedford;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 2 428 784 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Location RCM inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un ajout de modulaires à l’école Bedford;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – agrandissement et réaménagement de l'école Louisbourg – appel d'offres 25-2728P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3866 en date du 15 août 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Louisbourg;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT qu'une partie des fonds nécessaires proviendra du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure 50511 – (Ajout d'espace – Plan quinquennal d'investissement – 2016-2026, lot 6);

CONSIDÉRANT qu'une partie des fonds nécessaires proviendra de la mesure 50621 (Maintenance des bâtiments 2019-2020);

CONSIDÉRANT qu'une partie des fonds nécessaires seront puisés à même la contribution de la CSDM provenant de la mise en place de mesures d'économies d'énergie;

CONSIDÉRANT qu'une partie des fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le financement consenti en ajout d'espace est relié à un programme défini par le MEES;

CONSIDÉRANT qu'un écart défavorable entre les dépenses prévues et le financement consenti doit être comblé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la CSDM procédera à une demande d'aide financière additionnelle au MEES pour combler l'écart défavorable de ce projet;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 16 638 428 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CANDEV CONSTRUCTION inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Louisbourg;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter un élément de résolution qui se lit comme suit :

- 5° de MANDATER la direction générale de demander une aide financière additionnelle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour combler l'écart défavorable de ce projet.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 16 638 428 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CANDEV CONSTRUCTION inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Louisbourg;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 5° de MANDATER la direction générale de demander une aide financière additionnelle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour combler l'écart défavorable de ce projet.

14. Service des ressources financières – Comité social Centre-sud – réfection des toitures – appel d’offres 25-2731P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3875-A en date du 9 août 2019
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des toitures du Comité social Centre-Sud;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de 12 millions de dollars réservé par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) au PQI 2016-2026 afin de permettre la réfection des six bâtiments de la CSDM qui abritent les centres d’éducation populaire;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 702 600 \$ plus taxes à l’entrepreneur *LES COUVERTURES ST-LÉONARD inc.*, plus bas soumissionnaire et seul soumissionnaire conforme, pour la réfection des toitures du Comité social Centre-Sud;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – acquisitions de 12 modules didactiques d’un système de sécurité passif de Honda Fit – appel d’offres 27-607P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3876 en date du 14 août 2019
de Mmes Yuanyuan Chen et Nathalie Sauvé concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur qui fournira et livrera 12 modules didactiques d’un système de sécurité passif de Honda Fit pour l’École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu’aucune soumission n’a été reçue;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres 27-607P pour l’acquisition de 12 modules didactiques d’un système de sécurité passif de Honda Fit pour l’EMEMM;
- 2° de REFAIRE un nouvel appel d’offres au mois de septembre 2019 pour la même acquisition.

16. Service des ressources financières – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal (EMAM) – acquisition de moteurs d’avion usagés – appel d’offres 27-609P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3877 en date du 14 août 2019
de Mmes Yuanyuan Chen et Nathalie Sauvé concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié visant à retenir un fournisseur pour assurer, sur demande, les moteurs d’avion usagés pour l’École des métiers de l’aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et les deux ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que cette dépense sera imputée au budget de mobilier, d’appareillage et d’outillage (MAO) de l’EMAM, et que le MAO est une allocation spécifique réservée exclusivement à cette fin;

CONSIDÉRANT que *Avotek* est le plus bas soumissionnaire conforme et satisfait aux exigences de l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 250 505 \$ plus taxes au fournisseur *Avotek*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de six moteurs d'avion usagés pour l'EMAM.

17. Service des ressources financières – école Garneau – réfection des finis intérieurs et éclairage – appel d'offres 25-2732P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3879 (version corrigée) en date du 13 août 2019 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour les réfections des finis intérieurs et éclairage à l'école Garneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2019-2020, qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) vers septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 294 862,36 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CONSTRUCTION CPB inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des finis intérieurs et éclairage à l'école Garneau;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – services d'experts-conseils spécialisés en coordination, surveillance et prévention en santé et sécurité sur les chantiers de construction et en sécurité des usagers – appel d'offres 24-568P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3888 en date du 12 août 2019
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir le service d'une ou de plusieurs firmes expertes en prévention pour faire la surveillance et des audits des chantiers de construction et en sécurité des usagers notamment dans des contextes de travaux en cohabitation;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est fondé uniquement sur un prix;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont toutes été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que *Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.* est le plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale est pour un terme d'une année, avec la possibilité de la renouveler pour une année additionnelle avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 453 600 \$ plus taxes à *Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.* pour des services d'experts-conseils spécialisés en coordination, surveillance et prévention en santé et sécurité sur les chantiers de construction et en sécurité des usagers;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

19. Service des ressources financières – inspection et entretien des groupes électrogènes – appel d’offres 15-244P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3890 en date du 8 juillet 2019
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat pour l’inspection et l’entretien des groupes électrogènes, a été attribué le 19 septembre 2017 au fournisseur *Le groupe Roger Faguy inc.*;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour l’année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Le groupe Roger Faguy inc.* a été consulté et accepte de renouveler l’entente pour la deuxième année additionnelle (2019-2020), en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le total des dépenses pour la première année de renouvellement présentement en cours (2018-2019) est de 181 147,02 \$ plus taxes. À ce rythme, les dépenses ne dépasseront pas l’engagement annuel prévu, soit 247 341,84 \$ plus taxes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat à exécution sur demande d’une valeur de 232 499,40 \$ plus taxes au fournisseur *Le groupe Roger Faguy inc.* pour l’inspection et l’entretien des groupes électrogènes, pour une deuxième année additionnelle de renouvellement du 29 septembre 2019 au 28 septembre 2020.

20. Service des ressources financières – uniformes de travail – adhésion au Système d’achats coopératif proposé par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal pour l’année 2020-2021

Document déposé : Rapport A-31-3901 en date du 12 août 2019
de Mmes Yuanyuan Chen et Nathalie Sauvé concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le *Système d’achats coopératif* (SAC) est un regroupement d’achats opéré par le *Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal* (CGTSIM) et constitué sur la base d’une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l’île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de favoriser la participation à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que la CSDM adhéra à dix ententes du SAC en 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la CSDM est satisfaite du fonctionnement des ententes en cours et de la gestion de celles-ci par le SAC;

CONSIDÉRANT que l'entente d'uniforme de travail viendra à échéance le 30 novembre 2020 et devra faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT le changement à la politique du SAC survenu le 15 février 2018 modifiant le calendrier des appels d'offres et ajoutant l'obligation aux organismes participants de maintenir leur adhésion pour toute la période couverte par les appels d'offres auxquels ils ont choisi de participer;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AJOUTER l'entente d'uniformes de travail à la liste de renouvellement.
Le tableau ci-dessous présente la liste complète des onze ententes totales conclues par le CGTSIM dans le cadre du SAC et devant faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres pour l'année 2020-2021 :

PRODUITS	PÉRIODE	MOIS	\$
Papier d'impression	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	1 000 000 \$
Filtres à air	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021	12	70 000 \$
Mazout	1 ^{er} juillet 2019 au 28 février 2021	20	465 000 \$
Fournitures de bureau	1 ^{er} juillet 2020 au 30 novembre 2021	17	1 500 000 \$
Fournitures d'arts plastiques	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	500 000 \$
Lampes et ballasts	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021	12	456 000 \$
Fournitures de micro- informatique (cartouches)	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	700 000 \$
Jeux éducatifs et de loisir	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	990 000 \$
Robotique pédagogique	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	700 000 \$

PRODUITS	PÉRIODE	MOIS	\$
Matériel et équipement de sport	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021	12	790 000 \$
Uniformes de travail	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	150 000 \$

21. Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – travaux supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie de la résidence

Document déposé : Rapport A-33-1401 en date du 9 août 2019
de M. Jocelyn Randriasalama concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Tuyauterie Expert inc.* pour les travaux de modernisation de la chaufferie de la résidence à l'école Saint-Marc, située au 6365, 1^{re} Avenue à Montréal;

CONSIDÉRANT la demande faite par le Service des ressources matérielles à l'entrepreneur d'effectuer les travaux correctifs suites aux dommages causés par les trois refoulements d'égout survenus à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT d'autres travaux supplémentaires liés à des demandes de changement en mécanique, en électricité et en architecture;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Tuyauterie Expert inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de modernisation de la chaufferie de la résidence à l'école Saint-Marc.

22.

Service des ressources matérielles – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser les travaux d’aménagement liés au déplacement du SDIP du 4835, avenue Christophe-Colomb (immeuble no 059) vers le 5643, rue Clark (immeuble no 144)

Document déposé : Rapport A-33-1403 en date du 15 août 2019
de Mmes Jasmine Dupont et Claude Laurin concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT les objectifs du Plan d’engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT le contexte d’augmentation du volume de projets de réhabilitation et de raréfaction des lieux transitoires actuellement utilisés, la remise en service de bâtiments excédentaires ou sous-utilisés à des fins transitoires demeure l’unique solution;

CONSIDÉRANT que le bâtiment numéro 059, sis au Christophe-Colomb dans l’arrondissement du Plateau Mont-Royal, présente un excellent potentiel pour devenir une école transitoire par :

- sa sous-utilisation;
- sa capacité d’accueil élevée (environ 30 classes);
- sa localisation centrale;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles recommande de délocaliser le Service de développement et de l’insertion professionnelle au plus tard à la fin octobre 2019, car les travaux de réhabilitation débuteront en novembre et sont trop bruyants pour être réalisés en cohabitation;

CONSIDÉRANT que le lieu le plus propice à cette relocalisation serait l’immeuble numéro 144, sis au 5643, rue Clark;

CONSIDÉRANT que le projet dont fait état le présent rapport a été présenté à l’annexe F de la Programmation et plan directeur d’investissement 2019-2024 – *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM* (A-33-1370, résolution no 24, Conseil des commissaires du 19 juin 2019);

CONSIDÉRANT que l’exécution de ces travaux serait confiée à un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande dans le respect des procédures établies à la CSDM, lesquelles sont conformes aux exigences des encadrements légaux afférents;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement de la CSDM et que, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'exécution, par un entrepreneur homologué, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, des travaux d'aménagement liés au déplacement des bureaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

23. Service des ressources matérielles – école Saint-Ambroise, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et du drainage sanitaire – phase 1

Document déposé : Rapport A-33-1404 en date du 9 août 2019
de Mme Zineb Belkhaouda concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *CONSTRUCTION IRÉNÉE PAQUET ET FILS inc.* pour la réfection des blocs sanitaires et du drainage sanitaire – phase 1, à l'école Saint-Ambroise, annexe située au 6560 rue Chambord, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires requis en raison :

- de la démolition en présence des contaminants : amiante et moisissure;
- de la présence des conduits dans les anciens soufflages et démantèlement de la tuyauterie;
- du recouvrement du conduit d'évacuation existant et modification de la trame de plafond;
- de l'ajout d'une nouvelle coulée de béton et d'une structure en acier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *CONSTRUCTION IRÉNÉE PAQUET ET FILS inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de réfection des blocs sanitaires et du drainage sanitaire – phase 1 à l'école Saint-Ambroise, annexe.

*24. Service des ressources matérielles – conclusion et signature de deux (2) baux et de quatre (4) amendements de bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 1945, rue Mullins, au 1750, rue Saint-André et au 6839, rue Drolet

Document déposé : Rapport A-33-1405 en date du 14 août 20189
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

25. Service des ressources matérielles – école Eulalie-Durocher – travaux supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie – phase 2

Document déposé : Rapport A-33-1409 en date du 14 août 2019
de M. Nabil Ben Chaabane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *NORGEREQ ltée* pour la modernisation de la chaufferie – phase 2 à l'école Eulalie Durocher, située au 2455, avenue Létourneux à Montréal;

CONSIDÉRANT la vétusté et la dangerosité des panneaux d'alimentation électrique pour les utilisateurs et l'urgence d'agir pour corriger la situation;

CONSIDÉRANT le très mauvais état des tuyauteries dans la salle mécanique et la vétusté de la tuyauterie de drainage;

CONSIDÉRANT l'état des murs et le plafond dans le sous-sol et la nécessité de fournir une bonne qualité des travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *NORGEREQ ltée* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie – phase 2 à l'école Eulalie Durocher.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2019

Document déposé : Rapport A-34-3229 en date du 12 août 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019

Document déposé : Rapport A-34-3230 en date du 12 août 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de juin 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

Ne s'applique pas.

29. Information :

- * a) INF-822 Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année 2019-2020
- b) INF-826 Lettre du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'un soutien financier pour le rehaussement de l'infrastructure de télécommunication
- c) INF-828 Lettre envoyée aux présidentes et aux présidents des conseils d'établissement des écoles primaires – horaire des écoles primaires
- d) A-33-1399 Service des ressources matérielles – reprise du bâtiment excédentaire situé au 3349 rue Adam (ancienne école Hochelaga) – honoraires professionnels pour le dossier d'opportunité et pour les expertises complémentaires
- e) A-10-180 Service de l'organisation scolaire – utilisation de différents types de vaisselle dans les cafétérias de la CSDM

* 30. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 28 août 2019

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 août 2019 du Conseil des commissaires

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2019.

31. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 h 30.

Secrétariat général – 19 septembre 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2019.